

**CONTRIBUTION
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL DE LA RÉUNION
SUR L'ALLOCATION ADDITIONNELLE SPÉCIFIQUE DE
COMPENSATION DES SURCÔÛTS ALLOUÉE AUX RUP**

9 AVRIL 2018

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

10, rue du Béarn - B.P. 17191
97804 Saint-Denis Cedex 9

Tél. : 0262 97 96 30
Fax. : 0262 97 96 31

ceser-reunion@ceser-reunion.fr
www.ceser-reunion.fr

Dans sa contribution à l'élaboration du Mémoire des RUP¹, le CESER définissait les orientations stratégiques et les grandes priorités pour la Réunion « *qui, par leur impact, et leur caractère structurant, nécessitent d'être mieux prises en compte par les politiques européennes* ». Sur la base de l'article 349 du TFUE², qui a vocation à compenser les handicaps structurels des RUP (très grand éloignement du continent européen, étroitesse du marché local, vulnérabilité aux risques, ...) et dans le droit fil de la décision rendue par la CJUE³ (le 15 décembre 2015) clarifiant le champ des adaptations possibles, le CESER réitérait l'impérieuse nécessité, non seulement de maintenir les dispositifs existants, mais surtout de les renforcer et de les conforter. Nombre de négociations, en cours ou à engager très prochainement, viendront inéluctablement impacter l'avenir des RUP. Leur vulnérabilité, au regard d'importantes contraintes, qui perdureront quelles que soient les évolutions conjoncturelles, et les pénalisent à bien des égards (encore davantage en période de crise), exige une plus grande considération de leurs spécificités dans les politiques communautaires. Il s'agit de leur garantir un développement durable, plus prospère, et dès lors de les aider à se préparer à faire face aux sérieux défis qui se posent à elles (mondialisation, réchauffement climatique, ...).

Dans la continuité de ses travaux, le CESER apporte une nouvelle contribution dans le cadre de l'étude actuellement en cours au niveau européen, menée en vue d'évaluer la mise en œuvre de l'allocation additionnelle spécifique de compensation des surcoûts allouée aux RUP au titre du FEDER. Au-delà des seules réponses à l'enquête dont il a été destinataire, en tant que partie-prenante à l'élaboration des programmes 2014-2020, le CESER a souhaité formuler son avis, au regard des enjeux stratégiques et donc des impacts attendus de ce dossier pour le territoire de la Réunion. En ce sens, il s'inscrit dans la nouvelle approche de la Commission européenne « *d'une meilleure reconnaissance des spécificités des RUP et de leurs besoins* » ... qui implique « *que des mesures concrètes et coordonnées soient prises au niveau de l'UE et au niveau national, ainsi que par les régions ultrapériphériques elles-mêmes* »⁴.

À ce jour, la prise en compte des handicaps spécifiques de la Réunion s'exprime, au titre de la politique de cohésion, et, notamment à travers des soutiens particuliers dérogatoires alloués par le FEDER dans les domaines économique, de la gestion des risques et des transports.

Tout en considérant que la dotation additionnelle répond aux objectifs visés de compensation des surcoûts liés à l'ultrapériphérie, et donc qu'elle demeure indispensable pour la Réunion, le CESER souligne que l'ensemble des contraintes et champs d'activités (pour les entreprises et les autorités publiques) et donc des besoins n'est, actuellement, pas totalement couvert (services, tourisme, ...).

Il partage en ce sens, la demande des RUP d' « **augmenter de manière significative l'allocation spécifique (FEDER surcoûts) de telle sorte qu'elle corresponde à la réalité des effets de contraintes structurelles permanentes dans les RUP** »⁵.

En effet, plusieurs mesures existantes, dont l'adaptation à la situation des RUP a été démontrée, doivent être renforcées et consolidées. Par ailleurs, certaines spécificités sont à réaffirmer et à mieux prendre en compte dans le cadre de la prochaine programmation.

¹ Contribution du CESER de la Réunion à l'élaboration du Mémoire des RUP 2017 – 31 janvier 2017.

² Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne.

³ Cour de Justice de l'Union Européenne.

⁴ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, au Comité des Régions et à la Banque européenne d'investissement : « *Un partenariat stratégique renouvelé et renforcé avec les régions ultrapériphériques de l'Union européenne* » - 24 octobre 2017.

⁵ Mémoire conjoint des Régions ultrapériphériques : « *Pour un nouvel élan dans la mise en œuvre de l'article 349 du TFUE* » - Mars 2017.

Des mesures adaptées existantes à renforcer et consolider

S'agissant des politiques économiques:

- Le développement des entreprises de la Réunion est confronté à l'impossibilité d'économies d'échelle (due à l'isolement géographique, l'étroitesse du marché local, la taille des entreprises, la concurrence des produits importés, ...) et au coût de la chaîne logistique export (transport, coût en douane, stockage). L'évolution différenciée de la production locale et des importations en témoigne⁶, justifiant une meilleure compensation.

Les dispositifs adaptés doivent notamment prendre en compte le tissu économique local (composé essentiellement de TPE-PME) en termes de joint-ventures (mutualisation et travail en réseaux) dans le cadre de la définition d'une stratégie d'internationalisation.

De plus, le renforcement de l'attractivité du territoire passe par une stratégie de marketing territorial et la mise à disposition de foncier économique.

Par ailleurs, pour une amélioration de la performance économique et dans le même esprit qui a guidé à la mise en œuvre du SBA (Stratégie de Bon d'Achat), une accessibilité renforcée aux marchés local et régional devrait être défendue pour les entreprises. En outre, les 12 millions de km de la France océanique constituent pour l'Europe un espace stratégique en termes de potentiel et de rayonnement.

- En matière de diversification industrielle, de nouvelles activités de niches sur la base de l'import-substitution (artisanale ou industrielle) supposent de renforcer d'une part, la prise en charge du fret (intrants et extrants), le soutien aux investissements et d'adapter la politique foncière.

- Le secteur du BTP en matière d'infrastructure, d'aménagement et d'habitat reste fortement tributaire de la commande publique, de l'offre solvable de logements, du coût des matières premières, des importations, de l'activité économique en général et surtout de la stabilité dans le temps des dispositifs. Cette situation requiert notamment l'adaptation des règles techniques et le soutien à la recherche et au développement de produits, matériaux et procédés constructifs, aux contraintes tropicales.

- Pour les TIC, en termes de compétitivité et d'ouverture à de nouveaux marchés (intégration au marché unique numérique), il s'agit de combler le fossé en matière de haut débit entre l'Europe et les RUP (continuité numérique et déploiement du THD) en agissant sur l'offre, la qualité, le coût et la sécurité des services proposés.

Concernant les politiques environnementales

Les besoins primaires essentiels justifient une approche stratégique intégrée (eau, énergie, déchets, biodiversité, ...), prenant en compte impérativement les risques liés au changement climatique. La richesse environnementale des RUP et la fragilité de leurs écosystèmes ne pourront être préservées qu'au prix d'un effort soutenu.

Pour la gestion des déchets, et notamment ceux issus de la consommation importée de la zone euro, il s'agit de promouvoir le développement de réelles filières structurées de traitement et de valorisation (pour les déchets industriels et spéciaux) et d'envisager la création d'une chaîne de valeurs dans la coopération régionale (pour les déchets amiantés).

Pour la politique de l'eau, il est primordial d'améliorer l'accès et la recherche de nouvelles ressources, le rendement des réseaux de distribution et leur interconnexion et la qualité de l'eau (mise aux normes et développement des unités de traitement).

Pour relever le défi énergétique, deux axes stratégiques forts se dégagent, à travers la Maîtrise de la Demande en Énergie et la promotion des énergies renouvelables.

⁶ En 2016, les importations se sont intensifiées de + 20,7 % (pour atteindre 5,674 Mds d'euros, alors que la production locale se chiffrait à 21,3 Mds d'euros) – Sources IEDOM et « Étude réelle » CPME Réunion.

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, la prévention des risques naturels ou sanitaires est primordiale, la résilience doit être renforcée par un soutien dans tous les secteurs concernés.

Des spécificités à réaffirmer et à prendre en compte

Le CESER souligne, une nouvelle fois, l'absence d'applications concrètes (au titre de l'article 349 du TFUE) de la prise en compte des spécificités de la Réunion dans le cadre des programmes dits horizontaux (tels la recherche/l'innovation et l'emploi/l'éducation/la formation).

Recherche et innovation

La Réunion dispose d'opportunités de développement des connaissances fondamentales et appliquées dans la recherche tropicale, susceptibles de renforcer son attractivité et sa reconnaissance internationale (EnR, sciences marines, biodiversité, ...); il en est de même en matière d'innovation dans des secteurs à forte valeur ajoutée et de produits et services.

Dans nombre de domaines, comme la biodiversité, l'observation de la planète, les énergies renouvelables et l'intégration des cultures, les RUP disposent d'un fort potentiel d'innovations (pharmaceutiques, biotechnologiques, agronomiques,...). Elles sont à même de devenir des terres d'expérimentation pour l'Europe, où les grands défis mondiaux peuvent être analysés au profit de leurs zones géographiques, puis modélisés à l'échelle de l'UE ainsi que du reste du monde.

Emploi, éducation et formation

Face à l'ampleur aggravante du chômage, tout particulièrement chez les jeunes, il s'avère primordial de poursuivre une politique ambitieuse, facteur de développement du potentiel humain, susceptible de répondre aux besoins importants en formations initiale et professionnelle, d'améliorer l'employabilité et l'orientation, et de renforcer les dispositifs de mobilité.

Le CESER rappelle ici les coûts engendrés par notre éloignement et donc la nécessité de moyens conséquents afin de garantir l'égal accès des citoyens à l'ensemble des programmes de formation, qu'ils soient dispensés localement, sur le plan régional (de leur bassin géographique) ou sur le continent européen.

Au titre de la politique de cohésion, le soutien à la formation et à l'emploi s'exprime essentiellement par le FSE (Fonds Social Européen). En l'absence de compensation des surcoûts sur le « capital humain », le CESER s'associe à la demande conjointe des RUP, de renforcement de la contribution du FSE, notamment par la création d'une dotation financière additionnelle spécifique à ce programme, à l'instar de celles existantes pour les autres fonds (Allocation spécifique FEDER, POSEI⁷ dans le domaine de l'agriculture, plan de compensation des surcoûts pour le FEAMP⁸).

D'une façon générale, la bonne mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositifs dérogatoires, adaptés aux spécificités de nos régions, RUP, tout comme la gestion de l'ensemble des fonds européens, requiert un accompagnement renforcé, en termes de lisibilité et de simplification des procédures. Au regard des délais de déblocage des fonds, il convient de trouver un mode opératoire à même de répondre aux difficultés de trésorerie rencontrées par les bénéficiaires. Celui-ci pourrait ainsi prendre la forme d'une ligne de financement destinée à couvrir la variation du Besoin en Fonds de Roulement Normatif (BFRN) connu par tout opérateur à l'entrée dans un dispositif soutenu par un financement FEDER ou FSE.

⁷ Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité.

⁸ Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche.